



**SÉANCE D'INFORMATION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ  
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,  
Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**DÉCLARATION DE  
S.E.M LÉON KACOU ADOM  
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

*New York, le 20 septembre 2019*

*A vérifier au prononcé*

## **Monsieur le Président,**

Ma délégation félicite Monsieur Nickolay MLADENOV, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé circonstancié sur les derniers développements de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

## **Monsieur le Président,**

La Côte d'Ivoire note avec regret la persistance du climat de violence au Moyen-Orient qui éloigne, de plus en plus, les perspectives d'un retour à la paix dans la région.

Devant la complexité de la situation, il importe pour notre Conseil de proposer des approches innovantes pour la résolution pacifique des différents conflits dans cette région.

Concernant le conflit israélo-palestinien, la Côte d'Ivoire, au regard de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, est d'avis que les impératifs ci-après s'imposent :

- la création d'un cadre approprié de négociations et de relance du processus politique ; et
- le respect des résolutions sur la question palestinienne et du droit international.

Ma délégation déplore à ce jour qu'aucun compromis n'ait pu être trouvé en vue de satisfaire les aspirations des deux parties au conflit, à savoir, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël d'assurer sa sécurité.

Face à cette situation, et conformément aux recommandations du Rapport du Secrétaire général des Nations unies en date du 26 août 2019, ma délégation invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour relancer, dans les meilleurs délais, le processus politique en vue d'un règlement global, juste et durable de cette crise.

## **Monsieur le Président,**

Mon pays demeure convaincu que c'est par le respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qu'une solution durable et mutuellement acceptable pourra être trouvée à ce conflit.

A cet égard, il réaffirme à nouveau son attachement à la solution à deux Etats coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment de la Résolution 2334 (2016).

## **Monsieur le Président,**

Ma délégation appelle, en outre, les Autorités palestiniennes et israéliennes à veiller au respect des droits de toutes les personnes vulnérables, notamment des enfants qui paient un lourd tribut dans ce conflit, comme le soulignent régulièrement les différents rapports de l'UNICEF.

De même, la Côte d'Ivoire appuie toutes les actions qui pourraient être menées en faveur d'une réconciliation inter palestinienne, notamment entre le Fatah et le Hamas, l'objectif étant de permettre à l'Autorité palestinienne, à qui incombe à titre principal la responsabilité de répondre aux demandes sociales et humanitaires des populations palestiniennes, d'exercer ses fonctions régaliennes à Gaza et en Cisjordanie.

## **Monsieur le Président,**

Ma délégation reste également préoccupée par la situation humanitaire à Gaza, en raison des conditions socioéconomiques extrêmement difficiles, auxquelles s'ajoutent des difficultés de l'approvisionnement énergétique et d'accès aux services de base. Ces conditions de vie précaires représentent des menaces potentielles à la stabilité régionale.

Cette crise humanitaire est aggravée par une conjoncture socioéconomique difficile, avec pour conséquence une irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires et un taux de chômage élevé, affectant particulièrement les jeunes.

L'assouplissement des restrictions s'impose donc, aussi bien pour l'acheminement de l'aide humanitaire que pour la circulation des personnes.

A cet égard, la Côte d'Ivoire souligne le rôle primordial de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui fait face aux besoins de près de 5,4 millions de personnes.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire salue le soutien matériel et financier des agences spécialisées des Nations Unies et des partenaires internationaux en faveur de l'Office de Secours et de travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), et leur renouvelle son appel à poursuivre leurs actions vitales au profit des populations en détresse.

**Je vous remercie.**